

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : 16/07/2022	
INTITULÉ DE L'ACTION : Le repère(s) café.....			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1 mois) (1)	3 307	Autofinancement	4 695
Pour 6 mois : 19842 euros			
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	0
Boissons et alimentation	124		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Papeterie	199		
Fournitures de bureaux	177		
Assurance			
Assurance des locaux (1 mois) Pour 6 mois : 1398 euros	233		
Tracts, affiches			
Projets brochures et flyers	354		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1 000
Divers			
1 personnel déchargé à cette mission (taux horaire 4h, 4 fois par mois)	1 301		
Personnel bénévole		Bénévolat	841
4 parents (taux horaires smic 2h, 2 fois par mois pendant 6 mois)	841		
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	6 536		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	6 536	TOTAL	6 536

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.